



IN HOC SIGNO
 VINCIT
 "La Croix"
 309 RUE SAINT-PAUL
 Boite de Poste 388
 JOSEPH BEGIN
 Directeur-Propriétaire
 Téléphone: Bell Main 4974.

La Croix

IN HOC SIGNO VINCIT

JOURNAL CATHOLIQUE
 309 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL

Le Samedi, 9 Décembre 1911. Vol. IX, No 26

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT

(Payable d'avance)

CANADA
 1 an, \$3; 6 mois, \$1.00

EN VILLE
 (par la poste)
 1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ÉTATS-UNIS
 STRANGER (Union postale)
 1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro, 5 sous

Les Religieux qui font vœu de pauvreté peuvent-ils être électeurs?

L'hon. juge Charbonneau prétend qu'ils ne peuvent pas l'être. Il vient de rendre jugement en ce sens dans la cause l'Emmanuel Bourque contre la municipalité de Rigaud, demandant que les noms de seize Clercs Saint-Viateur, professeurs au collège Bourget, soient rayés de la liste officielle des électeurs.

L'hon. juge allègue à l'appui de sa décision que ces religieux ne sont pas qualifiés pour être électeurs parce qu'ils ne possèdent rien individuellement ou qu'ils ne reçoivent pas au moins un salaire annuel de trois cents piastres en récompense de leurs services professionnels.

L'hon. juge n'a-t-il pas interprété trop littéralement l'article 180e de la loi électorale?

Le but du législateur, en fixant à trois cents piastres au moins le salaire que doit recevoir tout sujet canadien pour avoir le droit de voter aux élections publiques, est d'empêcher que ne deviennent électeurs les vagabonds les émigrants de passage, les irresponsables, en un mot, vis-à-vis de l'Etat.

Tel n'est sûrement pas le cas du religieux qui se dépense volontairement aux œuvres d'éducation ou de charité catholique.

Les Clercs Saint-Viateur mis en cause, comme tous les autres religieux, d'ailleurs, sont des citoyens très responsables vis-à-vis de l'Etat, en ce sens qu'ils connaissent et observent leurs devoirs civiques mieux

que la plupart des membres des autres classes de la société.

Et puis, les défenseurs dans cette cause reçoivent un salaire suffisant au sens de la loi électorale.

Ils ont fait vœu de pauvreté; c'est vrai. Ils ne possèdent rien; c'est encore vrai. Mais ils reçoivent un salaire pour les services qu'ils rendent. Ils sont nourris, ils sont logés, ils sont habillés par la communauté qui les emploie. Et cette nourriture, et ce logement, et ces habits, de nos jours, valent certainement plus de trois cents piastres. Ils reçoivent donc, en nature, le salaire qui les rend habiles à devenir électeurs, en Canada.

Nous devons avouer que l'interprétation donnée à l'article susdit par l'hon. juge Charbonneau nous paraît fautive.

Le législateur, quand il a fait cette loi, ne pouvait prévoir tous les cas qui y seraient soumis. Il s'est exprimé le mieux qu'il a pu, laissant aux juges qui sont appelés à l'appliquer le soin de respecter son but, sa pensée, à travers les mots, même si les mots n'expriment pas clairement ce but, cette pensée.

Ici, il est évident que l'auteur de la loi électorale n'a jamais eu l'idée d'lever aux religieux le droit de voter.

Pourquoi l'hon. juge Charbonneau serait-il plus exigeant que lui?

JOSEPH BEGIN.

Une autre incartade

Il y a quelque temps, nous avons relevé l'inconvenance, pour employer un terme doux, qui ressortait de la publication, dans une revue de Montréal, de certaines lettres soi-disant écrites par un prêtre du séminaire canadien à Rome sur la conduite tenue auprès du Vatican par Mgr Sbarretti et Mgr Merry del Val au sujet des différends franco-irlandais. Nous en avons souligné la note exagérée et même fautive, ajoutant notre protestation à nos remarques.

Le même groupe qui a publié ces lettres vient de publier un album illustré contenant toute une série de caricatures ridiculisant, sans discernement pour les choses sacrées, le clergé irlandais dans ses rapports avec les Canadiens français.

L'auteur, M. J. Charlebois, n'est pas un clercal; loin de là. Et ses desseins souffrent beaucoup de son état d'âme. Sous le prétexte de défendre la cause de nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre et d'Ontario, il jette, sans doute sans le vouloir expressément, sur tout le haut clergé de langue anglaise un discrédit scandaleux qui met dans l'âme une très mauvaise impression.

Sans conteste, nous devons nous défendre contre les assimilateurs, quels qu'ils soient; mais nous devons y mettre de la mesure et du discernement. Il faut éviter d'éclabousser les institutions saintes.

La Semaine religieuse, de Montréal, dit justement à ce propos: «On vient de publier à Montréal

un album de caricatures, portant pour titre: «La Bêche».

«Cette brochure, nous ne pouvons nous empêcher de le dire, est d'un caractère tout à fait regrettable.

«Elle indique, de la part de ses auteurs, un grave oubli du respect profond que doivent tous les catholiques sans exception aux rites sacrés et aux ministres de notre sainte religion.

«Sans doute, il est difficile toujours, et particulièrement aux heures d'agitation passionnée, de scruter les cœurs et de pénétrer le secret des intentions; mais, il faut le reconnaître, les plus injustes abus, même si l'on croit sincèrement à leur existence, ne sauraient légitimer des manquements si graves envers la sainteté des cérémonies du culte et les attributs liturgiques des divines fonctions du prêtre et de l'évêque.

«Se permettre de travestir les uns et les autres, dans des illustrations grossièrement irrévérencieuses, et les offrir ainsi dénaturés en spectacle aux passions irrésistibles de la foule, n'est-ce pas courir le risque trop certain, risque sacrilège de sa nature, de porter atteinte aux choses les plus augustes et les plus saintes?»

ANDRÉ CHAUVEAU.

L'IMPRIMERIE DE LA "CROIX"

Donnez vos travaux d'imprimerie à la CROIX; vous trouverez un personnel avenant, des prix très modérés et un travail tout à fait satisfaisant.

La déclaration de l'hon. White au sujet de la marine.

La déclaration de l'hon. White, faite aux communes, le 28 novembre dernier, au sujet de la marine, mérite qu'on s'y arrête.

Elle confirme nos appréhensions. La voici:

«L'opinion générale a été que, la marine proposée (par le gouvernement Laurier) serait, en temps de paix, une cause de dépenses excessives et, en temps de guerre, absolument inutile. Aujourd'hui, le premier ministre a l'intention de consulter l'Amirauté anglaise, et que pourrait-il faire de mieux avant de préparer un programme naval? Après nous être consultés avec l'Amirauté anglaise, nous serons en mesure de maîtriser toute la question et, dans la politique que nous adopterons, je crois, monsieur l'Orateur (sic), que nous aurons pour nous l'opinion tant au Canada qu'en Angleterre.»

L'hon. White, ministre des finances dans le cabinet Borden, n'est pas le premier venu. Parmi ses nouveaux amis il fait oracle et ses vues sont acceptées d'emblée.

«Avant de préparer un program-

me naval...», dit-il.

Le cabinet Borden a donc l'intention de préparer un programme naval nouveau conforme aux plans de l'Amirauté.

Les plans de l'Amirauté, quels sont-ils?

Nous n'avons pas besoin de les exposer bien longuement pour en démontrer le caractère impérialiste: Centralisation et contrôle du commandement de toutes les flottes coloniales à Londres; les colonies devront équiper et entretenir au moins une unité de guerre, c'est-à-dire un dreadnought et quelques autres vaisseaux moins puissants; si les colonies le préfèrent, contribution annuelle de quelques millions de piastres à la marine impériale. etc.

Voilà la pilule que le cabinet Borden essaiera bientôt de faire avaler au peuple canadien.

Mais, que M. White et ses amis y prennent garde!

Cette opération ne se fera pas aussi facilement qu'ils le pensent.

JOSEPH BEGIN

Une suggestion importante

Envoyez-nous les noms et les adresses des personnes que vous croyez disposées à s'abonner à la Croix et nous leur enverrons notre journal, chaque semaine, comme aux abonnés ordinaires.

Si ces personnes consentent à recevoir la Croix et paient leur abonnement, au prix réduit d'une piastre, avant le 1er mai prochain, elles compteront, dans notre concours, pour autant de nouveaux abonnés, au crédit du zéléteur ou de la zélétrice qui nous aura fait parvenir leurs noms.

Voilà, à la disposition de nos propagateurs, un moyen très pratique et très simple d'allonger leur liste de nouveaux abonnés et en même temps de propager la Croix.

LA DIRECTION DE LA "CROIX"

Ce que l'on pense de la "Croix"

Waterville, Me.,
 le 6 décembre 1911.

Cher monsieur,

C'est avec le plus grand plaisir que je renouvelle mon abonnement à votre journal si franchement catholique. Dans notre belle et splendide ville de Montréal où s'est tenu le plus beau Congrès Eucharistique du monde, il est bon qu'il y ait des journaux prêts à défendre notre sainte Mère l'Eglise contre les attaques infernales des affidés des loges, de ces pigmés intellectuels qui sont la honte de notre race en Amérique. Sous l'égide de votre illustissime archevêque qui a fait si belle figure au Congrès, combattez les bons combats du Seigneur. Il faut combattre valeureusement de nos jours, car les ennemis sont nombreux et méchants.

En union de prières et de bonnes œuvres, je demeure, cher monsieur, avec la plus haute estime, votre tout dévoué en Notre-Seigneur

N. CHARLAND, Ptre

Buckingham, Qué.,
 A Monsieur Jos. Bégin,
 La Croix,
 Montréal.

M. le Directeur,
 Vous trouverez ci-inclus un mandat-poste de dix piastres pour le soutien de votre vaillant journal.

Un Ami.

D'un curé du diocèse de Chicoutimi:
 M. le Directeur,

Ci-inclus un mandat poste de trois dollars, paiement de 18 mois d'abonnement à la Croix. — Mes félicitations pour les vaillants combats que vous livrez contre la juiverie la franc-maçonnerie et le libéralisme, autant d'ennemis acharnés contre la Religion du Christ, et qui, sous le souffle de Satan et avec l'aide de ses satellites, même au Canada, font une propagande désastreuse parmi certaines bonnes âmes de nos villes et de nos campagnes canadiennes.

Bons souhaits...

Quelle ironie des choses!

L'Europe et l'Asie sont en feu. C'est l'Italie qui se jette sur la Turquie; c'est la Chine qui dévore ses enfants; c'est l'ours russe qui montre les dents à la Perse, et la Perse qui n'entend pas se laisser croquer par l'ours russe; c'est la France et l'Angleterre d'un côté, et l'Allemagne de l'autre qui attendent le moment propice de s'entredéchirer; c'est le Portugal encore en ébullition; c'est l'Espagne ne cessant pas d'éteindre les feux allumés par les révolutionnaires républicains.

Quelle ironie des choses!
 Que fait donc le tribunal de La Haye!

Voit-il aujourd'hui son erreur? S'aperçoit-il enfin que, pour arrêter la guerre dans sa marche sanglante à travers l'humanité, il faut plus que de la diplomatie humaine?

JOSEPH BEGIN.

M. le chanoine Jasmin a été nommé curé de Sainte-Thérèse de Terrebonne.

DIPLOMATIE ET MAÇONNERIE

Le duc de Connaught.

Les journaux ont reproduit une information de l'Evening Telegram, de Toronto, organe sympathique à la maçonnerie, assurant que S.A.R. le duc de Connaught, grand maître de la Grande Loge du Royaume-Uni, n'assistera, pendant son séjour en Canada, comme gouverneur général, à aucune cérémonie maçonnique.

D'abord, on doit se demander si cette information du Telegram est exacte et si elle émane officiellement des autorités maçonniques canadiennes ou de S.A.R. le Duc de Connaught lui-même.

Le Très Vénérable (Most Worshipful) Grand Maître de la Grande Loge d'Angleterre, qui a juridiction sur les grandes loges du Canada et sur toutes celles de l'Empire, occupe, en fait, le rang officiel et décoratif qu'occupait jadis feu Edouard VII, lorsqu'il était héritier présomptif du trône. Quand le F. Prince Edouard monta sur le trône, il cessa, ostensiblement, de remplir ses fonctions maçonniques dans l'Association secrète qui, depuis Guillaume d'Orange, son vrai fondateur, constitue là-bas une institution d'Etat d'une espèce spéciale, patronnée obligatoirement par la royauté. Il passa la grande maîtrise à son frère, déjà franc-maçon.

Edouard VII avait été initié maçon en Suède (juillet 1868) et promu d'un seul coup (septembre 1869) à la grande maîtrise de la Grande Loge (maçonnerie bleue, dite symbolique, 3 degrés).

Le 24 juin 1874, le F. Gr. M. recevait d'un seul coup également les 33 prétendus degrés de perfection de la maçonnerie dite écossaise (maçonnerie rouge), bien que celle-ci fut interdite, en Angleterre, par une loi du Parlement passée sous Georges IV, laquelle loi n'a jamais été abolie et n'autorise que les 3 degrés de la maçonnerie bleue dans l'Empire anglais.

C'est en vertu de cette loi qu'en Canada les statuts révisés exemptent uniquement la maçonnerie anglaise dite bleue des condamnations frappant les sociétés secrètes illégales, mettant ainsi la maçonnerie écossaise sous le coup de ces condamnations, comme le sont toutes les sociétés secrètes étrangères, notamment les loges de la maçonnerie française.

Mais, en Canada, la loi en question n'est pas respectée.

On a pu le voir lors de l'affaire de l'Emancipation dont les membres, bien connus, auraient dû être l'objet de poursuites officielles du chef d'association secrète illégale. Il en est du reste de même en Angleterre où le Grand Orient de France fonde très librement des loges, sous les yeux de la Grande Loge d'Angleterre, et du gouvernement anglais: cordiale entente!

En tout cas, le duc de Connaught, grand maître de la Grande Loge d'Angleterre, aurait décidé, d'après l'Evening Telegram, de ne pas assister aux réunions des loges durant son séjour en Canada.

Doit-on voir dans cette décision une rebuffade à l'adresse de la maçonnerie ou tout simplement un acte de diplomatie?

On sait qu'Edouard VII et Georges V, en montant sur le trône, se sont abstenus de participer aux cé-

rémonies du culte maçonnique, bien qu'ils en aient été nommés les «grands protecteurs», et cela, probablement afin de ne pas trop déplaire à leurs nombreux sujets catholiques.

Le duc de Connaught, représentant, en Canada, Sa Majesté, suivrait-il ces précédents, pour la même raison diplomatique ou d'Etat?

D'ailleurs, n'est-ce pas la conduite qu'a tenue le F. lord Grey, lui aussi membre de la Grande Loge d'Angleterre? Ne s'est-il pas abstenu lui aussi d'assister aux exercices de sa religion no. 2, le maçonnisme?

On n'ignore pas, dans la haute maçonnerie impériale, qu'aux yeux des catholiques, la condamnation portée par l'Eglise, depuis le XVIIIe siècle, contre les loges, n'a jamais cessé d'atteindre autant la maçonnerie anglaise que la maçonnerie latine.

Il s'est fait là-dessus beaucoup de vraie lumière en Canada, notamment par la Croix.

Et on doit savoir, à Ottawa, dans les milieux où s'exerce la grande maîtrise, qu'en 1884-1885 le F. Prince Edouard essaya en vain, poussé par le Suprême Conseil écossais d'Angleterre, d'obtenir que S. S. Léon XIII exceptât la maçonnerie impériale de la condamnation générale frappant à juste titre toute la maçonnerie et toutes les sociétés secrètes qui en découlent ou y affluent.

Du reste, cette abstention du Gouverneur général, si elle est fondée, n'empêchera pas S. A. R. d'être encore le F. Grand Maître et de garder en Canada comme en Angleterre des rapports plus ou moins intimes avec la maçonnerie impériale.

PIERRE LEMOINE

Petites Flèches

PROPAGANDE ILLICITE

On rapporte que des gens sans aveu font de l'anticléricalisme à Montréal en propageant des cartes postales ignominieusement illustrées. Nous avons déjà signalé cette propagande illicite. Il appartient aux autorités policières d'en arrêter le cours.

L'ENVASISSEMENT DE MONTRÉAL PAR LES JUIFS

L'envasissement de Montréal par les Juifs est un fait indiscutable. Mais, c'est à l'école, surtout, que l'on peut le toucher le plus de près. En octobre 1910, 5,218 enfants juifs fréquentaient les écoles dissidentes de notre ville; en octobre dernier, on en comptait 6,074. Cette augmentation de 856, en une année seulement, est tristement éloquent.

L'AFFAIRE LETOURNEAU-LÉDUC

Les deux parties se retirent. Toutes les procédures sont abandonnées. C'est donc que le fond du sac est joliment sale, puisque les intéressés ne veulent pas le vider devant le public. En tout cas, ni M. Letourneau ni M. Leduc n'en sortent bien nets!

EST-IL UN ANI DES ÉMANCIPÉS?

Un nommé Bradley — est-ce un ami des émancipés? — a assilli M. A. J. Lemieux, le matin, vers 6 heures et demie, au moment où celui-ci allait comme d'habitude ouvrir son magasin, rue Saint-Denis. Hélas! un constable, qui allait reprendre son service, était alors de passage dans les environs et put voir au secours de M. Lemieux, Bradley à croquer, en attendant son procès.

Les Consistoires

Les nouveaux cardinaux

Année de deuil pour l'Eglise.

QU'EST-CE QU'UN CONSISTOIRE ?

On appelle par automase « le Consistoire » l'ensemble des cérémonies pontificales consacrées à la nomination des cardinaux.

En fait, ces cérémonies comportent trois Consistoires, dont le premier se tient le lundi et les deux autres le jeudi.

Le Consistoire de lundi matin est le Consistoire essentiel.

Il est dit « secret » parce que, seuls, les cardinaux y assistent avec le Souverain Pontife.

C'est alors que le Pape après avoir prononcé l'allocution consistoriale, nomme les cardinaux qu'il entend créer.

Cette nomination, dans le premier Consistoire secret, est nécessaire et suffisante pour que les nouveaux cardinaux puissent exercer leurs fonctions et prendre part, par exemple, à un conclave. Un cardinal choisi par le Pape « in petto », mais non proclamé par lui en Consistoire, ne le pourrait point.

Le surlendemain du Consistoire secret — en fait mercredi soir — le Saint Père remet lui-même la barrette cardinalice aux nouveaux cardinaux. Le doyen des cardinaux exprime alors, en leur nom, à tous, leur reconnaissance au Souverain Pontife. S. Em. le cardinal Gasparri prononce, ce discours, il y a quatre ans, au Consistoire du 16 décembre 1907. Le Pape y répond par une allocution.

Le matin du jeudi suivant se tiennent ensuite successivement les deux autres Consistoires, public et secret.

Durant le Consistoire public, le Souverain Pontife impose aux nouveaux cardinaux le chapeau rouge. Au cours du « Consistoire secret », qui continue le Consistoire public, le Pape, en une cérémonie symbolique, ferme, puis ouvre la bouche des nouveaux cardinaux : il leur assigne à chacun en titre cardinalice l'une des églises de Rome, et il leur remet l'anneau, un des insignes de leur dignité.

Ces Consistoires ont lieu ordinairement dans la grande salle du Vatican, dite « salle du Consistoire », dont l'une des portes s'ouvre au fond de la salle Clémentine, et l'autre — la plus rapprochée du trône pontifical — dans la salle des « Bussolanti », qui précède les antichambres pontificales.

Mais on a choisi pour le Consistoire de novembre dernier la grande salle des Béatifications, dont les vastes proportions se prêtent mieux aux exigences causées par le grand nombre des nouveaux cardinaux.

Le cérémonial du Consistoire secret.

Vers 9 heures du matin le lundi le Pape arrive dans la salle du Consistoire, escorté des prélats et des officiers de son antichambre. Il porte, en ces circonstances, l'école et la grande chape blanche papale.

Le Sacré Collège l'y précède. A l'entrée du Souverain Pontife, les cardinaux s'inclinent profondément en enlevant leur calotte rouge. Dès que le Pape s'est assis sur son trône, le préfet des cérémonies pontificales, sur un signe du Pontife, prononce l'ordre : « Extra omnes ».

Alors, en présence des seuls cardinaux, le Pape prononce d'ordinaire une allocution, où il traite souvent les affaires les plus graves, ce qui est presque toujours public.

En terminant, il cite les noms de ceux qu'il entend élever à l'éminente dignité du cardinalat, et prononce la formule : « Quid vobis videtur ? »

Les cardinaux s'inclinent. Aussitôt le Souverain Pontife déclare qu'au nom de la Sainte Trinité, et en ver-

tu de son pouvoir suprême, il crée cardinaux de la sainte Eglise romaine les dignitaires ecclésiastiques dont il répète les noms.

Le Consistoire continue par l'énumération, que lit le Pape, des nominations épiscopales qui ont été faites par Bref et qui n'ont pas été publiées en Consistoire. Parmi ces prélats, les archevêques et quelques évêques ont droit au pallium, et, à la fin du Consistoire, ces archevêques et ces évêques « postulent le pallium » par l'intermédiaire de représentants, prélats ou religieux, résidant à Rome, qu'ils ont délégués à cet effet.

La remise du « billet »

Dès que les noms des nouveaux cardinaux ont été prononcés par le Pape, des envoyés vont annoncer solennellement aux élus leur promotion. Le premier secrétaire de S. Em. le cardinal-secrétaire d'Etat leur porte à cet effet une lettre de celui-ci : il est accompagné dans cette mission par Mgr d'Amico, cérémoniaire pontifical, et par M. Mario Riggi, secrétaire de la chancellerie apostolique.

Les nouveaux cardinaux reçoivent cette nouvelle, entourés du groupe de leurs amis, à la résidence qu'ils ont choisie.

A chacune de ces résidences, le même cérémonial s'observe : le secrétaire de S. Em. le cardinal Merry del Val remet entre les mains du destinataire la lettre de Son Eminence.

Le nouveau cardinal la transmet à l'une des personnalités de son entourage qu'il veut honorer de ce témoignage d'amitié, et celle-ci en donne lecture. C'est à ce moment que le nouveau cardinal se met lui-même sur la tête la barrette rouge.

Le cérémoniaire pontifical, Mgr d'Amico, annonce ensuite au cardinal que le Pape l'attend, le surlendemain, à telle heure, dans le palais du Vatican, pour lui remettre la barrette.

Le nouveau cardinal exprime alors en quelques mots sa reconnaissance pour le Saint-Père.

Puis le nouveau prince de l'Eglise reçoit les félicitations de ses amis qui défilent devant lui. C'est ce qu'on appelle les visites « di calore ». Elles se prolongent jusqu'à midi et demi ; elles recommenceront le lendemain matin durant les heures déjà indiquées.

Les nouveaux cardinaux résidant en des pays concordataires — en fait, ici, l'Espagne et l'Autriche — reçoivent la barrette rouge par l'intermédiaire du chef de l'Etat. Un aubergat apostolique et un garde-noble dit « courrier de cabinet », officiellement envoyés en mission au Consistoire secret, ont rapporté auparavant aux nouveaux princes de l'Eglise la nouvelle de leur promotion.

Les nouveaux cardinaux

Au Consistoire du 16 décembre 1907, Pie X appelait à l'honneur et aux responsabilités de la pourpre Mgr Gasparri, alors secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires ; Mgr Luçon, archevêque de Reims ; Mgr Andrieu, évêque de Marseille, et Mgr G. de Lai, qui était secrétaire de la Congrégation du Concile.

Au consistoire de novembre dernier, il a promu au même honneur : Nos Seigneurs S. M. Cosy Machia, archevêque de Valladolid ; Diomède Falconio, délégué apostolique à Washington ; A. Vico, nonce du Pape à Madrid ; J. Granito di Belmonte, ex-nonce à Vienne ; Farley, archevêque de New-York ; Francis Bourne, archevêque de Westminster ; Francis P. Bauer, archevêque de Olmutz ; L.

A. Amette archevêque de Paris ; William H. O'Connell archevêque de Chambéry ; Franz X. Nagl, archevêque de Vienne ; de Cabrières, évêque de Montpellier ; Bisleti, major-dome de la maison du Pape, Lugari, assesseur du Saint-Office ; Pompili, secrétaire de la Congrégation du Saint-Concile, et Eurique de Alvarez, archevêque de Séville ; les RR. PP. Billot, jésuite, et Van Rossum, rédemptoriste.

L'allocution de Pie X

Dans son allocution, Pie X a déclaré que l'année 1911 avait été une année de deuil pour l'Eglise. Il a fait allusion aux fêtes du jubilé italien et aux manifestations de sectarisme et de maçonnerie auxquelles elle ont donné lieu.

Il se plaint de l'impunité accordée

à Rome aux ennemis de la religion et en particulier à cette société inique qui nie l'existence de Dieu et l'ordre chrétien. Pie X parla ensuite de la persécution de l'Eglise au Portugal, un pays qui se vante de son attachement séculaire à la foi catholique.

Les maux du modernisme et du naturalisme ont été contrebalancés par les preuves d'amour envers l'Eucharistie qui ont été données à Cologne, à Londres, à Montréal et à Madrid.

L'Espagne s'est montrée particulièrement religieuse et le Pape espère que Dieu lui épargnera les maux qui menacent son bonheur et sa tranquillité.

Nous publierons probablement le texte intégral de cette allocution.

LE MODERNISME ET LE CELIBAT

Voilà bien l'aboutissant auquel devait arriver le modernisme si élevé, si raffiné, si plein d'idéalisme ! Il arrive prosaïquement à réclamer la suppression du célibat ecclésiastique ! C'est parfait et pas tout à fait inattendu, car il y a de la logique dans leur situation. Lisons les nouvelles que nous en apporte la *Civiltà Cattolica*, de Rome :

« Ils se présentaient comme des réformateurs épris d'idéal. Les voilà défendant les « droits de la chair ». Leur propagande, leur religiosité sentimentale, qui faisait profession bruyante de dédaigner tout le culte extérieur, toute la discipline rigide de l'éducation ecclésiastique, en est déhà à ce point. Quelques-uns, comme Salvatore Minocchi, ont déjà fini par la comédie qui est le dénouement général des tragédies hérétiques les plus bruyantes. On sait que ce prêtre, nosant en superhomme, a épousé sa servante. Leur spiritualisme et leur idéalisme ont rejoint dans la boue le matérialisme le plus fangeux. »

Tous n'en sont point satisfaits. La *Civiltà* rappelle les efforts désespérés qu'a fait Paul Sabatier, leur grand tuteur, pour contenir ses pupilles, les jeunes plus indociles surtout : « il prévoyait bien que l'infidélité de ces prêtres à leurs engagements librement contractés, et pis encore, leur propagande contre le célibat, discréditerait tout le modernisme. » Mais la logique est inexorable, et les âmes orgueilleuses sont adonnées par Dieu à la domination tyrannique de la chair.

La *Civiltà* dénonce particulièrement la campagne de la *Revue moderniste* de Genève et surtout des *Battagli d'Oggi*, de Naples.

Dans les *Battaglie d'Oggi*, l'avocat Gennaro Avolio semble s'être donné la mission d'attiser dans les jeunes prêtres des provinces méridionales le feu des passions, de les pousser dans les mauvais pas, d'où il

leur est ensuite presque impossible de sortir, de les éloigner des études sacrées et des occupations spirituelles pour les plonger, sous prétexte de les ennoblir, dans les arts mécaniques et le travail manuel.

Cet Avolio avait pris une part bruyante au congrès de Florence sur les questions sexuelles. Depuis, il a ouvert dans son bulletin une sorte de referendum sur le célibat ecclésiastique. Il en a publié les réponses dans un opuscule dont il a fait une grande diffusion dans le Midi.

En même temps se répandent des feuilles et lettres anonymes sollicitant les signatures des prêtres auxquelles elles sont envoyées.

Le même Avolio a fait aussi une large distribution d'un tract où, sous le titre « Le Célibat du clergé », il a émis des « consultations ». Loysou ouvre le feu par une « Lettre d'un insecte » ; il est suivi par les fantaisies calomniatrices et libidineuses de prétendus prêtres et curés, voire même d'une sage-femme !

Une pareille propagande, qui n'est malheureusement pas sans résultat dans les pays plus abandonnés du Midi, est de nature à ouvrir les yeux aux plus obstinés des aveugles volontaires.

Elle donne l'occasion à la *Civiltà* de rappeler en une brève et vigoureuse argumentation les raisons et les bienfaits du célibat ecclésiastique : « L'abolition du célibat, dit-elle, entre autre choses, serait la destruction d'une digue ; elle ne diminuerait pas les victimes de la corruption dont le torrent inonde la société moderne ; au contraire, elle ne contribuerait qu'à les multiplier sans aucune retenue. »

Cette campagne immorale impose donc à tous les esprits honnêtes une réaction vigoureuse.

Elle servira à démarquer d'avantage encore les dangers et les erreurs du modernisme.

L'immoralité dépeuple la France

La France se dépeuple. C'est un fait que viennent appuyer régulièrement, depuis quelques années, les statistiques démographiques.

L'*Officiel* a publié, le mouvement de la population en France pour le premier semestre de 1911. C'est navrant. Pendant ces six mois seulement, le nombre des décès a dépassé de 18,279 le nombre des naissances. En 1910, il y avait eu, au contraire, pour la même période, un excédent de naissances de 21,180. Comme on le voit, ce résultat qu'on s'était trop hâté de célébrer comme un signe de relèvement de la natalité dans ce pays, n'a pas eu de lendemain. La courbe fatale descend toujours.

Voici les chiffres : naissances 399,699 en 1910 ; 385,999 en 1911 ; décès 378,480 en 1910 ; 404,278 en 1911.

Dans 21 départements seulement les naissances l'emportent sur les décès. Et encore pour certains la différence est très faible. 21 départements sur 86 l'est-ce pas lamentable ? Dans la liste des départements

qui, selon l'expression très juste d'un ministre, « font leur devoir », e accentuent un excédent notable de naissances, le Nord et le Pas-de-Calais, arrivent en tête suivis par la Bretagne, une partie de l'Est, et la région des Pyrénées.

Mais que dire du Midi, du Languedoc en particulier, où le mouvement de dépopulation s'accroît avec une effrayante rapidité, et de la Seine qui donne un déplorable exemple à la France entière ?

En examinant les tableaux de statistiques dressés par le ministère du Travail, on constate que les départements où on a encore des enfants sont presque toujours ceux où on a encore de la religion. Certes, il y a des exceptions, mais elles ne sont pas nombreuses et ne font, d'ailleurs, que confirmer la règle.

Les abominables doctrines de Malthus ne rencontrent que peu d'écho en Bretagne, en Vendée ou dans les Flandres. Pour se développer et exercer leur ravage, il leur faut un terrain préparé par l'athéisme ou l'immoralité.

Les ecclésiastiques devant les tribunaux civils

Pie X vient de rendre public un *Motu proprio* très important qu'il importe de populariser.

Encore récemment à Montréal un laïque, prétendant avoir été lésé par certaines paroles d'un sermon du vénérable curé de la paroisse qu'il habite, a poursuivi au civil cet ecclésiastique sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation de Mgr l'Ordinaire.

Ce laïc ferait bien de lire ce que dit Pie X de son cas :

Voici le texte exact du décret du Souverain Pontife :

« Quelque soin qu'on apporte à formuler les lois, on ne peut toujours prévenir tous les doutes qui peuvent surgir de leur interprétation habile. Il arrive que les juristes, après avoir scruté le sens et la portée de la loi, diffèrent tellement d'avis, qu'il est impossible de fixer autrement que par une déclaration authentique ce qui a été réglé par la loi.

« C'est le cas qui s'est présenté après la promulgation de la constitution « Apostolicæ Sedis », qui limite les censures « latae sententiae ». En effet, une grave controverse divise les commentateurs de cette constitution : elle a trait au chapitre VII : le terme « cogentes » désigne-t-il seulement les législateurs et personnages publics, ou encore les personnes privées qui, par une citation ou une action, « forcent » le juge

laïque à appeler un clerc à son tribunal ?

« Le sens de ce chapitre a été plus d'une fois déclaré par la Congrégation du Saint-Office. Cependant, en ces temps d'iniquité, où il n'est plus tenu compte de l'immunité ecclésiastique, où l'on voit non seulement des clercs et des prêtres, mais encore des évêques et même des cardinaux de la sainte Eglise romaine, traînés devant les tribunaux laïques, pour retenu dans leur devoir par la sévérité des sanctions ceux que la gravité de la faute ne détourne pas de ce sacrilège criminel, de Notre propre mouvement Nous statuons et édictons ce qui suit :

« Toute personne privée, laïque ou ecclésiastique, homme ou femme, qui cite et force à comparaître, sans autorisation du pouvoir ecclésiastique, n'importe quelle personne ecclésiastique devant les tribunaux laïques, au civil ou au criminel, encourt l'excommunication « latae sententiae », spécialement réservée au Pontife romain.

« Nous voulons que soit confirmé et ratifié ce qui est établi par la lettre présente, nonobstant toutes prescriptions contraires.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 9 octobre 1911, neuvième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.»

ÇA ET LÀ

La canonisation de la Bienheureuse Jeanne d'Arc

On sait que Mgr Touchet est allé apporter à Rome le dossier des trois miracles opérés par l'intercession de la bienheureuse Jeanne d'Arc, depuis sa béatification.

Il a lui-même raconté comment le 23 février 1910, sur l'avis favorable de la Sacrée Congrégation des Rites, S. S. Pie X avait signé le décret prescrivant la réouverture de la cause de la canonisation.

Le procès apostolique que l'évêque d'Orléans a conduit ainsi au nom de la Congrégation des Rites, et où il a recueilli les témoignages concernant les miracles s'est terminé le 2 novembre dernier. Ce sont les pièces de ce procès que S. G. Mgr Touchet a déposées à la Chancellerie des Rites.

M. Hertzog, supérieur de la Procure de Saint-Sulpice, a retiré récemment, en qualité de postulateur de la cause de Jeanne d'Arc, le décret en vertu duquel la Congrégation des Rites décide d'entreprendre l'examen des trois miracles qui ont fait l'objet du procès apostolique.

Cet examen comporte trois « Congrégations » successives, séparées chacune par quelques mois, « anté-préparatoire, préparatoire », et enfin « générale », devant le Pape ; après cette dernière, une séance solennelle est consacrée à la lecture, devant le Saint Père, du décret constatant les miracles. Un dernier procès, qui résume et sanctionne toute la procédure, se clôt par le décret « de tuto », à la suite duquel le Souverain Pontife donne l'ordre de procéder aux cérémonies de la canonisation.

Un « bloc » monarchique

Les élections municipales qui ont eu lieu le 12 novembre en Espagne paraissent avoir souligné l'accord intervenu entre les deux fractions du parti dynastique : les libéraux et les conservateurs. Sans doute l'entente est loin d'être complète entre MM. Canalejas, Maura, Moret, mais ce n'en est pas moins un fait capital que ces rivaux éternels aient décidé d'oublier momentanément leurs querelles et de réunir leurs forces pour accabler l'ennemi commun : le républicain révolutionnaire.

On se trouve donc en présence d'un « bloc » monarchique, qui va de la gauche démocrate à l'extrême droite réactionnaire, coalisées contre le parti républicain, singulièrement divisé et affaibli et dont les deux fractions essentielles sont le groupe républicain socialiste et le groupe radical, avec M. Lerroux pour chef incontesté.

Politique radicalement anticléricale

Le président du conseil, au Portugal, a présenté au Congrès le nouveau ministère.

Dans sa déclaration aux Chambres, le président a dit notamment : « Le Portugal, jouissant des meilleures relations avec toutes les puissances, maintiendra la politique traditionnelle de l'alliance avec l'Angleterre et ses amitiés avec les nations auxquelles il doit les témoignages de déférence et d'affection.

« Le gouvernement fera une politique radicalement anticléricale en respectant toutes les croyances (?). Il considère qu'il est urgent de commencer l'étude des lois sur le régime électoral, la responsabilité ministérielle, contre les cumuls des emplois publics, sur le Code administratif, les lois organiques des colonies, l'organisation judiciaire et les incompatibilités politiques. »

Il n'avait sûrement pas besoin de le dire. Les faits nous démontrent à l'évidence que le gouvernement portugais a l'intention de poursuivre sa politique maçonnique.

Notes diverses

L'Allemagne voit sa population s'accroître, chaque année, d'un million d'habitants.

Les représentants de 12,000 maisons de banque des Etats-Unis se sont réunis à la Nouvelle-Orléans, pour examiner le projet d'association dit de la « Réserve nationale ». Ce projet tend à la création d'une réserve commune qui éviterait ces paniques financières auxquelles se prête le système de circulation fiduciaire aux Etats-Unis, où toute banque peut émettre des billets sur garantie d'un dépôt de fonds publics.

LE DÉCRET « NE TEMERE »

Nous avons fait une nouvelle édition du décret *Ne temere*, texte latin et traduction française en regard. En vente aux bureaux de la Croix 10 sous l'exemplaire.

Savons-nous respirer?

Comment éviter la tuberculose?

Voilà deux questions très importantes.

On connaît depuis longtemps la moindre résistance offerte par les sommets du poulmon, par rapport aux autres parties de cet organe, à l'invasion bacillaire. Pour expliquer cette plus grande fréquence de la tuberculose du sommet, on a accusé, tour à tour, une circulation sanguine ou lymphatique moins active, une respiration et ventilation pulmonaire moins large à ce niveau.

Freund, dans ces derniers temps, a nettement accusé une ossification précoce du cartilage de la première côte. Il en résulte une véritable ankylose de cette côte, dont le rôle dans l'acte respiratoire, tant à l'inspiration qu'à l'expiration, est très important et qui trouve ainsi ses fonctions gênées. Baumeister a donné une confirmation expérimentale éclatante de ces données jusqu'ici purement théoriques. Chez des jeunes lapins âgés de 6 semaines, il a serré un fil de fer tout autour des parties supérieures de la cage thoracique et il a obtenu de la sorte des modifications pathologiques dans la constitution du sommet pulmonaire. Quand, après, il injecta dans une veine de ces lapins ayant sommets pulmonaires réduits, une émulsion de bacilles, il déterminait facilement la tuberculose de ces sommets à l'exclusion des autres parties du poulmon. Il ne put obtenir cette tuberculose en faisant vivre ses lapins dans un air chargé de poussières bacillifères.

Ces expériences sont donc en parfaite concordance avec les observations de Freund. Elle mettent en évidence, par la voie expérimentale, deux faits: un premier, que le rétrécissement congénital de l'ouverture supérieure de la cage thoracique constitue une cause prédisposante pour la genèse de la tuberculose du sommet; un second, que l'infection tuberculeuse du sommet se fait surtout par voie sanguine et plus rarement par voie aérienne. Or, cette dernière infection était jadis la seule admise: on disait donc que le bacille de Koch pénétrait directement dans le poulmon avec les poussières bacillifères et s'y fixait et proliférait sur place. Depuis, toutes les expériences et observations concordent à dire que l'infection du poulmon se fait surtout par voie sanguine.

Tout le problème se résume à cette question: Comment le bacille arrive-t-il dans le sang? on peut répondre: par effraction, le plus souvent à travers les muqueuses buccopharyngées et surtout intestinale et, en fin de compte, on peut dire que l'homme devient tuberculeux en mangeant et beaucoup moins en respirant.

L'autre fait qui découle des expériences de Baumeister est de la plus haute importance, parce qu'il appelle une sanction thérapeutique. Il est donc prouvé que le bacille amené par le sang se greffe de préférence et uniquement, peut-on dire, dans les parties pulmonaires dont la résistance est diminuée, disons dans les sommets où l'aération est incomplète par sténose de la cage thoracique. Car, ajoutons de suite, que si le bacille de Koch en raison de sa dissémination se retrouve dans le sang de beaucoup d'individus, il ne parvient à se greffer dans nos organes que dans un nombre bien restreint de cas et cela à la faveur des causes prédisposantes, dont l'essentielle pour le poulmon est un développement déficient et une aération incomplète.

Cette présence du bacille de Koch dans le sang de l'homme est encore un fait de découverte récente. Kurashige a examiné le sang de personnes en apparence saines, notamment ses collègues et les infirmiers de sa clinique. Or, dans 50 p. c. de ces cas, il a pu retrouver le bacille

dans le sang.

La sanction thérapeutique dont je parlais tantôt découle naturellement de ces observations. Aussi longtemps que nous n'aurons pas réussi à exterminer le bacille et à nous opposer victorieusement à sa dissémination, l'effort essentiel de la prophylaxie antituberculeuse devra être dirigé contre les causes prédisposantes qui permettent le développement du bacille.

Sans doute, dans beaucoup de cas, le développement incomplet de la cage thoracique, la sténose de son ouverture supérieure et la compression du sommet pulmonaire qui en est la suite, sont d'origine congénitale; mais, dans beaucoup d'autres cas ces diverses déficiences sont acquises.

Le mauvais maintien de nos jeunes écoliers courbés sur leurs livres, celui de nos couturières penchées sur leur ouvrage, l'air confiné et vicié dans lequel ils vivent, le manque d'exercices sont autant de facteurs qui s'opposent au développement normal de la cage thoracique et à la libre et complète ventilation de nos poulmons. Soignons donc pour un maintien convenable, ordonnons un exercice méthodique au grand air, associons largement à ces exercices corporels la gymnastique pulmonaire qui, par une inspiration profonde, rythmée, avec quelques mouvements des bras et suivie d'une expiration complète, ouvre toutes les alvéoles du vaste réseau pulmonaire, apporte dans les moindres replis de la muqueuse respiratoire l'oxygène vivifiant et microbiocide par excellence, puis vide, ces mêmes alvéoles de son air vicié chargé des déchets de nos combustions organiques.

Le Dr Cabanès parle de l'influence du chant chez les enfants pour prévenir la tuberculose pulmonaire. Le chant n'est évidemment qu'une forme de gymnastique pulmonaire. Krause a pu suivre par des radiographies, la disparition progressive d'ombres correspondant à une infiltration tuberculeuse des sommets pulmonaires chez les adolescents, par des exercices méthodiques et soutenus de gymnastique pulmonaire. Les observations cliniques et les expériences de laboratoires s'accordent pour admettre, que tout exercice qui a pour but et résulte le développement normal de la cage thoracique, chez l'enfant, joue un rôle capital dans la préservation de notre jeunesse contre la tuberculose.

Tous nous avons été au moins une fois peut-être même plusieurs fois tuberculeux durant notre existence, c'est-à-dire que le bacille de Koch a réussi à pénétrer dans notre sang. Mais nous avons reudu inoffensif cet hôte dangereux, et nous l'avons empêché de prendre racine dans notre poulmon, parce nous avons dirigé contre lui ces deux grands facteurs de la prophylaxie antituberculeuse: air pur dans un poulmon largement et complètement aéré.

Un conflit entre les Etats-Unis et la Russie

AU SUJET DES JUIFS

La Russie et les Etats-Unis ont conclu en 1832 un traité de commerce. Une clause de ce traité accordait aux citoyens américains le droit de s'établir en Amérique. Mais il y eut toute une série de malentendus entre les deux pays, à cause de la politique antisémite du gouvernement russe. En Russie, les Juifs sujets russes, n'ont le droit d'habiter que certaines provinces; quant aux Israélites étrangers, on leur interdit même l'entrée du pays.

Le gouvernement russe ne fait pas d'exception pour les Juifs citoyens des Etats-Unis. Nombre de ceux-ci étant venus récemment pour leurs affaires en Russie furent immédiatement expulsés. Le gouvernement américain demanda des explications à la Russie. Celui-ci répondit que ne donnant pas le droit, même à ses propres sujets juifs de s'établir partout dans le pays, il serait injuste que les Juifs étrangers pussent jouir d'un droit plus étendu que ceux du pays. Les Etats-Unis répliquèrent que le traité de 1832 leur donnait ce droit; ils exigèrent par conséquent qu'il fût permis aux Juifs américains de s'établir partout en Russie. La Russie refuse. Des discussions à ce sujet se poursuivirent sans résultat.

Il y a quelques mois, l'ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople, ayant voulu faire une visite à son collègue de Saint-Pétersbourg, apprit qu'étant juif il n'avait pas le droit de séjourner à Saint-Pétersbourg. Le gouvernement russe consentit néanmoins à lui accorder cette permission à titre exceptionnel, mais l'ambassadeur ne voulut pas profiter de cette amabilité et renonça au voyage.

Cet incident et plusieurs autres du même genre provoquèrent une grande agitation aux Etats-Unis. Il s'y créa un comité spécial (National Citizens Committee), dont M. Roosevelt est un des membres les plus actifs. Ce comité mène maintenant une vive campagne contre l'interprétation du traité de 1832, donnée par le gouvernement russe. Dans un article publié par Outlook, M. Roosevelt propose au gouvernement russe de s'adresser au tribunal international de La Haye pour résoudre le différend, et, dans le cas où la Russie n'accepterait pas cette solution, de renoncer au traité de commerce conclu entre les deux pays.

D'autre part, le Nevoie Vremia a consacré trois articles de fond à cette question. Le journal déclare que la Russie n'acceptera jamais la proposition de M. Roosevelt, et qu'en cas de rupture du traité, ce seront les américains qui souffriront le plus. Le journal russe finit par conseiller ironiquement aux Etats-Unis de ne plus s'occuper des Juifs et de penser plutôt au sort des nègres qui sont plus à plaindre que les Israélites.

Ainsi, les deux parties ne montrent aucun désir de conciliation, et il est difficile de prévoir comment ce conflit sera résolu.

L'IMPRIMERIE DE LA "CROIX"

Donnez vos travaux d'imprimerie à la CROIX; vous trouverez un personnel avenant, des prix très modérés et un travail tout à fait satisfaisant.

DECRET "NE TEMERE"

Les fiançailles et le mariage

On peut se procurer à la Croix le décret Ne temere sur les fiançailles et le mariage.

Nous en avons fait une édition spéciale du texte latin avec la traduction française en regard.

Vu la tempête qu'il soulève en Canada de la part des protestants de toutes les nuances, il importe que tous les catholiques soient bien fixés sur les termes propres du décret afin de l'observer à l'occasion et d'être en mesure de repousser au besoin les attaques de ses adversaires.

Pour la propagande, nous avons établi les prix suivants, franco:

1 exemplaire	.10
25 "	\$1.75
100 "	5.00

Caractère bien lisible.—Jolie couverture.

Avis importants

1. — L'abonnement à la «Croix» est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.

2. — Tout chèque à l'ordre de la «Croix» ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.

3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la «Croix» doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser LUI-MEME de son désir. Autrement, s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

LA DIRECTION

CE QUE DIT PIE X DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Pie X, s'adressant à un prêtre qui voulait connaître son opinion sur la presse catholique, s'exprima en ces termes:

« Ah! la e e, on ne croit pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'en occupent comme il le faudrait. Les vieux disent quelquefois que c'est une œuvre nouvelle, et qu'autrefois on savait bien tout de même les Ames sans s'occuper de journaux. C'est bientôt dit: autrefois! autrefois! ces mauvaises têtes ne font pas attention qu'autrefois le poison de la mauvaise presse n'était pas répandu partout et que, par conséquent, le contre-poison des bons journaux n'était pas également nécessaire.

« Il ne s'agit pas d'autrefois. Nous ne sommes plus à autrefois: nous sommes à aujourd'hui. Eh! bien, c'est un fait, qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies. En vain vous bâtirez des églises, vous prêcherez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique loyale, sincère. »

Ces paroles claires et autorisées se passent de commentaires.

LE PACIFIQUE CANADIEN

SERVICE DE TORONTO

10.45 p. m., tous les jours, à la

GARE YONGE

TORONTO NORD

Sans contredit le plus rapide de tous les trains entre les deux villes.

Magnifiques chais à compartiments et spacieux wagons dorés à 8.45 a.m., et 10.00 p.m. tous les jours à la gare Union.

Wagon-salon pour Portland, Me., attaché au train de 9.00 a.m., tous les Jours, excepté le dimanche.

CALEDONIA SPRINGS

POUR CONGE FIN DE SEMAINE

TAUX REDUITS

DEPART VENDREDI ET SAMEDI—RETOUR JUSQU'AU LUNDI

BUREAU DES BILLETS

218 rue St-Jacques—Téléphone Main

3732-3733, ou aux gares Viger et Windsor.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit et Chicago.

A TORONTO

En 7 1/2 HEURES par

« l'Internationnal Limité »

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada quitte MONTRÉAL à 9.00 a.m. tous les jours.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTRÉAL, TORONTO ET L'OUËST

9 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m. Wagon buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour.

wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits, sur les trains de nuit.

MONTRÉAL—NEW YORK, via D. C. H. Co., — 8.35 a.m., 10.00 p.m., 7.25 p.m.

MONTRÉAL—BOSTON—SPRINGFIELD, via C. V. Ry., — 8.31 a.m., 8.30 p.m.

MONTRÉAL—OTTAWA—8.30 a.m., 10.45 p.m., 8.00 p.m.

MONTRÉAL—SHREBOOKE—LENOXVILLE.—8.00 a.m., 11.10 p.m., 8.15 p.m.

Tous les Jours. Tous les Jours excepté le dimanche.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE

130 rue St-Jacques, Tél. Main 9065.

Ou gare Bonaventure.

Electricité—Electricité

ACHILLE DAVID

Entrepreneur—Electricien

250 Saint-Paul

Tel. 265 Main 688 — Répondeur: 265 2702

Une semence à faire

LETTRE PASTORALE DES PERES DU PREMIER CONCILE PLENIER DE QUEBEC

Nous n'avons pas à démontrer l'importance de ce document. Il suffit de savoir que c'est tout l'Episcopat du Canada qui en est l'auteur pour lui reconnaître un caractère de haute sagesse. Et il traite de questions si vitales que nous avons cru devoir en faire une grande diffusion, afin que le peuple puisse, au foyer, le lire au besoin et en pénétrer parfaitement.

Nous avons donc fait un tirage considérable de cette lettre pastorale de Nos Seigneurs les Evêques (format grand in-12, sur bon papier, avec une jolie couverture), que nous offrons en vente aux prix suivants:

\$80. pour 1000 exemplaires (franco)
45. " 500 " "
10. " 100 " "
6. " 50 " "
3.50 " 25 " "
0.20 " 1 " "

Nous engageons fortement messieurs les curés à répandre cette œuvre à profusion autour d'eux. Elle sera une prédication continuelle qui ne manquera pas de porter les fruits les plus abondants dans leurs paroisses.

Les commandes doivent être adressées à la Croix, 309 rue Saint-Paul, Montréal.

Messieurs les membres du clergé

SONT PARTICULIEREMENT INVITES A ALLER FAIRE UNE VISITE A LA MAISON

CHAS. DESJARDINS & CIE

Limitée

ILS Y TROUVERONT LES

PARDESSUS EN FOURRURES

LES PLUS CONFORTABLES ET TOUTES LES AUTRES

FOURRURES QU'ILS PEUVENT DESIRER A

40%

MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS

ILS Y TROUVERONT ENCORE

L'ELEGANCE ET LA QUALITE

ET UN PERSONNEL TRES AVENANT

LES VIELLES FOURRURES SONT

REMISES A NEUF

Chas. Desjardins & Cie

Limitée

130 rue Saint-Denis

Montréal

VINS DE MESSE

Marque: "VATICAN" Marque: "SANCTUAIRE"

Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certifiés d'authenticité approuvés par le Grand Mgr l'Archevêque de Montréal.

Prix et Echantillons sur demande

DEPOSITAIRES:

Arthur Drolat, St-Sauveur, Québec.—G. et Ed. Gauthier, Lévis.—

Bellefleur et Giroux, Trois-Rivières.—

B. H. Major et J. Souffrère, Lévis, rue Sanguin, Ottawa.

L. T. Tromp, Sorel, P. Q.

D. Bélanger & Co, Villars, P. Q.

Laporte, Martin et Oie, Lp, Montréal.

Menaces de Guerre entre la Russie et la Perse

La Russie et la Perse sont à la veille d'en venir aux armes. La Russie a même déjà envoyé des troupes vers le territoire persan.

L'origine de ce conflit n'est pas compliquée.

Les velléités de régénération de la Perse sont fort désagréables à la Russie et à l'Angleterre. Les deux puissances ont bien, dans l'accord du 31 août 1907, adhéré solennellement au principe de l'indépendance persane. Mais cette indépendance est évidemment d'un caractère tout à fait spécial dans l'esprit des deux contractants et elle ne doit subsister que dans la mesure où elle sert leurs intérêts.

Placez cette mentalité en contact avec les aspirations de réformateurs du genre des Jeunes-Turcs, c'est-à-dire, des Persans, qui essaient d'accommoder leur vieille civilisation à la sauce moderne et qui sont aussi prétentieux que brouillons, et vous aurez d'un côté l'anarchie, de l'autre des conflits internationaux continus.

Le cas a été aggravé, il y a quelques mois, par l'arrivée à Téhéran d'un Américain chargé de réorgani-

ser les finances persanes. M. Morgan Shinter est peut-être un technicien très habile, mais il manque incontestablement de tact. Il a piétiné sur les plates-bandes russes et anglaises avec une lourdeur phénoménale. De là des incidents incessants, comme celui du major anglais Stokes, et enfin l'affaire qui vient de mettre le feu aux poudres. M. Shinter s'est avisé de faire saisir les biens d'un frère de l'ex-shah Mohamed-Ali. Or, ces biens étaient administrés pour le compte d'une banque russe, créancière du prince. Sur ce fait se sont greffées des insultes aux autorités consulaires russes.

Le gouvernement du tsar a lancé, il y a quelques jours, un ultimatum qui n'a pas reçu satisfaction. Il l'a fait suivre de ses troupes.

Le gouvernement du shah a aussitôt rétorqué par un ultimatum ordonnant à la Russie de cesser d'envoyer des troupes sur la Perse et d'arrêter la marche de celles qui sont en chemin.

En Perse, le cabinet et le régent ont donné leur démission.

Que va-t-il s'en suivre?

JOYEUSETES MACONNIQUES

Le dernier Bulletin de la Ligue antimacconique belge publie la liste des membres... attention, prenez du souffle!... des membres de la Commission des Officiers dignitaires des Chapitres des Souverains Princes Rose-Croix de Belgique.

Le Journal de Bruxelles raille en ces termes les dénominations puérides attribuées à ces mécréants qui trouvent ridicule d'appeler un évêque Monseigneur:

« Ces dignitaires portent les titres Très-Sage; Ex-Très-Sage; 1er Grand Surveillant; Grand Secrétaire; Grand Trésorier; Grand Maître des cérémonies.

Hein! Voilà un monde où on prend du galon... Tous « grands », et, si on se donne un qualificatif flatteur, c'est toujours au superlatif!

Peut-être, si l'on nous donnait la liste des dignités inférieures, apprendrions nous que le concierge d'un Chapitre des Souverains Princes Rose-Croix s'appelle le Grand Porteclefs et le boute-feu, le Très-Sage Enfant de Prométhée.

On saisit là l'un des moyens par lesquels la maçonnerie fait des recrues et se les attache: l'exploitation de la plus sottise vanité humaine.

CHOSSES ET AUTRES

Si on croit M. Asquith, le cabinet anglais favorisera le vote du Home Rule durant la présente session parlementaire.

On dit que le Rév. Père Richard nous reviendra de la Hollande et succédera au Rév. Père Colomban comme provincial des Franciscains, à Montréal.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Geo. W. Séguin, président de l'Union Saint-Joseph, d'Ottawa, décédé le 6 du courant.

Il y aura, au palais législatif de Québec, du 26 au 29 décembre courant, un congrès général des inspecteurs d'écoles sous la présidence de l'hon. P. B. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique.

Il est question de fonder une nouvelle paroisse au centre de Montréal avec une partie de Saint-Jacques et une partie du Sacré-Coeur.

Les élections législatives, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, auront lieu le 3 janvier prochain.

Sous les auspices de l'Ecole Sociale Populaire, M. Ed. Montpetit a inauguré mardi soir, à l'Université Laval, ses cours publics d'économie sociale.

Des anti-monarchistes ont incendié le magnifique palais royal de Delhi (Hindoustan) qui devait servir aux réceptions offertes par Georges V aux princes hindous.

L'Angleterre serait intervenue auprès du gouvernement italien pour lui conseiller de ne pas étendre à la mer Egée le rayon de la guerre contre la Turquie.

M. J. E.-A. Dubuc, de Chicoutimi, a donné quatre-vingt-dix mille piastres au Séminaire de cette même ville pour aider à sa reconstruction. C'est un magnifique don. M. J.-E. Cloutier a aussi donné dix mille piastres à la même institution.

Le sacre de Mgr I. Spratt, archevêque de Kingston, a eu lieu le 30 novembre dernier. S. E. Mgr Stagni fut le consécrateur.

On continue malheureusement, dans les journaux quotidiens de Montréal, à faire de la réclame autour de certaines pièces de théâtre moralement fort repréhensibles.

tines conduisant à l'anarchie.

Yuan Shi Kai pense que le maintien de la famille régnante, dépourvue de tout pouvoir de mal gouverner comme par le passé, et gardée seulement comme l'emblème d'une monarchie, pourrait être un lien qui assurerait l'intégrité de l'empire.

Il affirme qu'après avoir étudié son pays à fond, il a acquis la conviction que les sept dixièmes de la population sont composés de conservateurs auxquels l'ancien régime donne toute satisfaction, trois dixièmes seulement appartenant au parti avancé.

Si les révolutionnaires réussissaient à renverser la dynastie actuelle, une autre révolution pourrait avoir lieu qui serait dirigée par les conservateurs, et qui aurait pour but le rétablissement de la monarchie.

D'un tel chaos, tous auraient à souffrir et pendant plusieurs dizaines d'années il n'y aurait plus de paix dans l'empire.

Les diverses propositions mises en avant dans le but de s'assurer de l'opinion du pays sur la forme du gouvernement en Chine ayant été reconnues impraticables, un comité a été formé, qui comprend de hauts fonctionnaires, en vue de créer un fort mouvement pour arriver aux résultats suivants:

1^o Décider le trône et les insurgés à nommer chacun dix délégués qui se réuniraient et élaboreraient des règlements en vue de la réunion d'une conférence se composant de plusieurs représentants de chaque province. Cette conférence déciderait de la forme monarchique ou républicaine du nouveau gouvernement.

2^o Pour rendre l'armistice efficace pendant les travaux de cette conférence, les républicains s'engageraient à n'attaquer aucune ville et à ne pas inciter de nouvelles provinces à se séparer de Pékin.

3^o L'empereur, après avoir lancé un édit approuvant ces propositions, se retirerait avec la cour à Jehol, où il attendrait la décision de la conférence, dont le verdict devrait être accepté par les deux partis.

Quatre-vingt-dix mille citoyens de Montréal n'auront pas le droit de vote aux prochaines élections municipales, parce qu'ils n'ont pas payé leurs taxes d'eau et autres avant le 1er décembre courant, bien que l'année fiscale ne finisse que le 1er mai prochain. C'est une grave injustice.

Le Rév. Père Vaughan, S. J., est de passage à Montréal.

La Ligue anti-alcoolique

La Ligue anti-alcoolique de Montréal, en vue des prochaines élections municipales, a tenu une grande assemblée publique le 26 novembre dernier, sous les auspices de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal. M. A. O. Lamothe, avocat, agissait comme secrétaire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

1^o—« Considérant que l'Association des hôteliers, dans le but de promouvoir ses intérêts, veut s'adresser à la Législature pour faire amender la Loi des Licences de manière à enlever aux conseils municipaux le droit de disposer des licences.

« Il est par les présentes résolu de s'opposer à toute tentative qui pourrait être faite dans ce sens et de demander au gouvernement de conserver le statu quo ainsi que les droits acquis des municipalités. »

2^o—« Il est résolu par cette assemblée, vu la grandeur du péril de l'alcoolisme révélé par le nombre très considérable de restaurants licenciés, nombre plus élevé pour la cité de Montréal que partout ailleurs dans la Puissance du Canada, de faire tous les efforts possibles pour obtenir la réduction de ces restaurants et hôtels licenciés et de demander aux commissaires de licences de faire respecter la loi des licences quant à l'installation et à l'aménagement de ces endroits. »

La Révolution en Chine

En Chine, le prince régent Chau, père du petit empereur, a abdicé sa charge entre les mains du prince manchou Shih-Hsu, ancien président de l'Assemblée nationale, et de Hsu-Hsuh, vice-président du Conseil privé. C'est un changement notable dans la direction suprême de l'empire Céleste, mais dans le sens révolutionnaire.

Yuan Shi Kai, le nouveau président du Conseil, se rend compte de la gravité presque désespérée de sa tâche, mais il est déterminé à n'épargner aucun effort pour rétablir un gouvernement stable et empêcher le pays de se désagréger.

Dans ce but, il se déclare partisan du maintien de la dynastie actuelle en tant que monarchie à pouvoirs limités. Il craint qu'au cas où les demandes du parti républicain prévalaient et où la dynastie serait renversée, il n'y ait des luttes intes-

LE Grand Concours de la 'Croix'

Trente piastres en or
Vingt piastres en or
Dix piastres en or

Seront données aux trois personnes qui obtiendront le plus d'abonnements à la "Croix" au prix réduit d'une piastre par année depuis le 20 octobre 1911 au 1er mai 1912

D'AUTRES RECOMPENSES TRES APPRECIABLES OFFERTES A TOUS LES AUTRES PROPAGATEURS

LES CONDITIONS DU CONCOURS

1^o Ce concours, ouvert le 20 octobre dernier, à midi, sera fermé le 1er mai prochain, à midi.
2^o Durant ce concours, le prix régulier de l'abonnement à la Croix, qui est de deux piastres, est réduit à une piastre par année, payable d'avance, pour tout nouvel abonné qui se fera inscrire sur nos listes.

PRIX SPECIAUX

3^o La personne qui aura obtenu le plus de nouveaux abonnements annuels à la Croix au prix d'une piastre chacun aura droit à Trente piastres en or.
4^o La personne qui viendra en second lieu par le nombre d'abonnements aura droit à Vingt piastres en or.
5^o La personne qui sera en troisième lieu aura droit à Dix piastres en or.

AUTRES PRIX

6^o En outre de ces trois grands prix, nous offrons les récompenses suivantes:
a.—Toute personne qui nous aura obtenu cinq nouveaux abonnements annuels au prix d'une piastre chacun aura droit, à son choix, à une des œuvres de la 1ère série énumérées plus bas.
b.—Toute personne qui nous aura obtenu dix nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des deux premières séries.
c.—Toute personne qui nous aura obtenu quinze nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des trois premières séries.
d.—Toute personne qui nous aura obtenu vingt nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des quatre séries.

1ère Série

A propos de la guerre, par Louis Veillot.
Légendes du Nord-Ouest, par l'abbé G. Dugas.
Du Pape, par J. de Maisre.
Introduction à la vie dévote, par S. François de Sales.
Dans la Tourmente, par Ernest Daudet.
Lettres spirituelles de S. François de Sales.
La jeune fille et la Vierge chrétienne à l'école des saints.
Le jeune homme comme il est.
Un voyageur des pays d'en haut, par l'abbé G. Dugas.
La Ligue de l'Enseignement, par Henri Bernard.
Fils d'Emigré, par Ernest Daudet.
Cœur magnanime, par Rose de Provence.
Le catholique d'action, par le P. Palau, S. J.
La condamnation du modernisme social dans la censure du Sillon, par Mgr Henri Delassus.
Pensées, par Pascal.
L'homme tel qu'il doit être.

2e Série

Direction et Conseils pratiques aux institutrices chrétiennes, par l'auteur des « Paillettes d'or ».
Le Libéralisme est un péché, par don Félix Sarda.
Manuel d'Economie politique, par J. Schrijvers, s. s. r.
La question juive, par Mgr Henri Delassus.
Corbin et d'Aubécourt, par Louis Veillot.
L'illusion libérale, par Louis Veillot.
Soirées de Saint-Pétersbourg (2 vol.), par J. de Maisre.
Traité de l'amour de Dieu, par S. François de Sales (2 vol.)
L'Art d'arriver au vrai, par Balmès.
Ferdinand Brunetière; l'homme, le critique, l'orateur, le catholique, par Mgr Delmont.
Manuel de Pédagogie, par Edmond Gabriel.

3e Série

L'américanisme et la conjuration antichrétienne par Mgr Henri Delassus.
Historiettes et Fantaisies, par Louis Veillot.
Histoire de l'Ouest canadien, par l'abbé G. Dugas.
L'oublié, par Laure Conan, ouvrage couronné par l'Académie Française.
La question religieuse aux Etats-Unis, par J.-P. Tardivel.
Une fleur canadienne, par le Père Pampalon, c. s. s.
Vérités sociales et erreurs démocratiques, par Mgr Henri Delassus.
Une fleur mystique de la Nouvelle-France, par le Père L. Hudon, s.
Sur les chemins de la croyance, par F. Brunetière.
Restez chez vous, illustré, par Pierre L'Ermitte.
Lisez-moi ça!, illustré, par Pierre L'Ermitte.
Et de quatre!, illustré, par Pierre L'Ermitte.
Et ça?, illustré.
Floral, par Roger des Fourniels.

4e Série

Chacun de ces ouvrages vaut au moins une piastre
Sermons de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Eglise, 2 vol., nouvelle édition.
Les Odeurs de Paris, par Louis Veillot.
Le parfum de Rome, par Louis Veillot.
Confession de saint Augustin, texte, traduction et notes d'après Mgr Péronne (4 vol.).
Notes de voyages, par J.-P. Tardivel.
Vers la Terre-Sainte, par l'abbé J.-A. L'Archevêque.
Foi et raison, cours d'apologétique; beau volume de 600 pages, avec notes marginales.
Lettres apostoliques et Encycliques de Léon XIII (7 vol.)
Lettres apostoliques et Encycliques de Pie X (4 vol.)
Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, par Montalembert (2 vol.)
Modernisme et Modernistes, par Mgr Delmont.
La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par Louis Veillot.

APPEL A MESSIEURS LES CURES

Nous demandons tout particulièrement à Messieurs les Curés d'intéresser à ce concours les jeunes gens et les jeunes filles de leurs paroisses. Il faut que ce mouvement de propagande soit général.

LA DIRECTION DE LA CROIX

AUX COMMUNES

La politique qu'on fait à Ottawa

Nous ne nous attarderons pas à rapporter chaque semaine les discours, plus ou moins d'intérêt publics qui sont débités aux Communes. Ce serait faire servir, sans profit pour l'Eglise et pour la patrie, l'espace restreint dont nous disposons dans la Croix. Nous avons trop d'autres matières plus importantes à traiter.

Cependant, nous tenons à signaler, en les commentant au besoin, les principaux actes ou les plus importantes paroles de nos députés, afin que nos lecteurs puissent apprécier à son mérite et à sa valeur la politique qu'on leur fait à Ottawa.

La marine de guerre

A une question posée par l'hon. Murphy, le premier ministre a répondu qu'il n'avait fait, au sujet de la marine, aucunes promesses à M. Monk on à tout autre de ses collègues, sauf celles qui sont consignées dans ses dé-

clarations publiques. Conséquemment M. Borden ne s'est pas engagé à donner au peuple canadien l'occasion de se prononcer par un plébiscite sur la politique que le gouvernement entendra suivre relativement à cette question.

La question des écoles du Manitoba

M. Nesbitt: « Quand le gouvernement va-t-il faire connaître sa politique en ce qui a trait à la question des écoles du Manitoba? »

M. Borden: « Le parlement et le pays ont reçu l'assurance, il y a plus de quatorze ans, de la part du chef actuel de l'opposition, alors chef du gouvernement, que la question des écoles du Manitoba avait été réglée. »

Et c'est tout!
Pour M. Borden, comme pour M. Laurier, la question des écoles du Manitoba est une affaire réglée, enterrée.

Nous verrons!
Le décret "No temere"
Le colonel Hughes, aujourd'hui

ministre de la milice, avait posé au gouvernement Laurier, le 12 avril dernier, une série de questions relatives au décret *No temere*, afin d'engager la Chambre fédérale à voter une loi déclarant civilement valide tout mariage mixte, célébré dans Québec dans les autres provinces par un ministre protestant, à l'encontre des dispositions du concile de Trente concernant le mariage.

Il demandait même de décréter offense criminelle l'acte de lire en chaire, ou de promulguer, le décret *No temere* ou tout autre de même nature.

Le ministre de la justice d'alors, M. Aylesworth, répondit que « tout ce qui se rapportait à la solennité du mariage était du ressort exclusif des législatures provinciales », que, par conséquent, le gouvernement fédéral n'avait pas juridiction en la matière.

Les mêmes questions ont été posées à M. Borden, le 30 novembre dernier, et le premier ministre répondit « qu'il ne les avait pas encore mises à l'étude ».

Nous aurions préféré une réponse catégorique.

PIERRE LEMOINE